

LE MOS FRANCILIEN

**UNE NOMENCLATURE
EN TROIS NIVEAUX**

LE MOS FRANCILIEN

UNE NOMENCLATURE EN TROIS NIVEAUX

Le Mos Francilien est un inventaire numérique de l'occupation du sol de l'Île-de-France, réalisé à partir d'images aériennes ou satellites couvrant l'ensemble de l'espace régional. Sa date de production correspond à la date de la prise de vue aérienne ou satellite.

Le Mos n'a pas de portée réglementaire et sa classification est réalisée à partir d'éléments visuels pouvant ponctuellement mener à des erreurs d'interprétation. De fait, la réalité du terrain l'emporte sur l'outil d'observation.

- Fréquence de mise à jour: tous les 4 à 5 ans
- Unité minimum de collecte: 500 m²
- Historicité de la base: 11 millésimes disponibles de 1982 à 2025
- Nomenclature emboîtée en 3 niveaux: 12, 25 et 79 postes

12 POSTES

1 Bois ou forêts
2 Milieux semi-naturels
3 Grands cultures
4 Autres cultures
5 Eau
6 Espaces verts urbains
7 Espaces non bâties à vocation de sport et de loisirs
8 Autres espaces ouverts
9 Habitat pavillonnaire
10 Habitat collectif
11 Habitat autre
12 Activités économiques et industrielles
13 Entreprises
14 Commerces
15 Bureaux
16 Production eau
17 Énergie
18 Matériaux
19 Équipements sportifs
20 Équipements d'enseignement
21 Équipements de santé
22 Équipements culturels, touristiques et de loisirs
23 Autres équipements
24 Transports
25 Chantiers

25 POSTES

1 Bois ou forêts
2 Milieux semi-naturels
3 Grands cultures
4 Autres cultures
5 Eau
6 Espaces verts urbains
7 Espaces non bâties à vocation de sport et de loisirs
8 Autres espaces ouverts
9 Habitat pavillonnaire
10 Habitat collectif
11 Habitat autre
12 Activités économiques et industrielles
13 Entreprises
14 Commerces
15 Bureaux
16 Production eau
17 Énergie
18 Matériaux
19 Équipements sportifs
20 Équipements d'enseignement
21 Équipements de santé
22 Équipements culturels, touristiques et de loisirs
23 Autres équipements
24 Transports
25 Chantiers

79 POSTES

1 Bois ou forêts	Végétation d'arbres, arbustes, buissons pouvant résulter de régénération ou de recolonisation arbustive, y compris les landes arborées.
2 Coupes ou clairières en forêts	Clairières, coupes de régénération, coupes rases, semis, y compris les coupes de peupleraies.
3 Peupleraies	Peupliers cultivés, qu'ils soient plantés ou issus de rejets (dans le cas d'une peupleraie de 2 ^e génération).
4 Espaces ouverts à végétation arbustive ou herbacée	Zones humides, marais, landes non arborées, végétation clairsemée ou herbacée, carrières abandonnées avec végétation.
5 Berges	Berges de voies d'eau sans activités portuaires ou de stockage, non bâties et non aménagées en espaces verts.
6 Terres labourées	Cultures annuelles, y compris les jachères avec traces de labours, à l'exclusion des maraîchages et cultures florales.
7 Prairies	Surfaces en herbe sauf les gazon. Principalement pâturées, mais dont le fourrage peut être récolté, y compris celles des centres équestres. On peut y trouver des jachères.
8 Vergers, pépinières	Pépinières et cultures fruitières de plus de 1 000 m ² homogènes ou mélangées et de production commerciale. Éventuellement, la vigne sera classée dans ce thème ainsi que les vergers abandonnés ou en friche.
9 Maraîchage, horticulture	Cultures intensives annuelles de plein air, de plein champ, cultures légumières, les maraîchages sous serre, ni châssis, les cultures florales, etc.
10 Cultures intensives sous serres	Cultures maraîchères sous serre, châssis, arceaux.
11 Eau fermée (étangs, lacs...)	Surfaces en eau d'au moins 500 m ² , y compris les étangs des parcs, les nappes des fonds de gravières et les bassins de rétention.
12 Cours d'eau	Cours d'eau permanents sans restriction de largeur maximum, y compris les canaux.
13 Parcs ou jardins publics	Parcs et jardins publics y compris parcs linéaires de types promenades ou coulées vertes. Dans le cas d'une très grande propriété dont une partie est boisée, les diverses composantes sont dissociées et identifiées dans les postes correspondants.
14 Autres espaces verts	Autres espaces verts publics ou privés (jardins des hôpitaux, des châteaux, de zone d'activités, abords des équipements etc.).
15 Jardins familiaux	Jardins, vergers, potagers sur des parcelles indépendantes de l'habitat, d'usage familial et non de production agricole.
16 Jardins de l'habitat	Jardins d'agrément publics ou privés, potagers ou vergers liés à l'habitat individuel ou collectif et d'une superficie supérieure à 1 000 m ² environ par parcelle.
17 Terrains de sport en plein air	Terrains en plein air autres que tennis (terrains de football, athlétisme, rugby, etc.), stands de tir découverts.
18 Tennis découverts	Terrains de tennis, qu'ils soient publics ou privés.
19 Baignades	Zones de baignade en plein air, aménagées dans les parcs de loisirs essentiellement.
20 Golfs	Parcs pour la pratique du golf, y compris les bâtiments.
21 Hippodromes	Équipements pour les courses de chevaux de grandes surfaces ouvertes au public (Auteuil, Maisons-Laffitte...). Les centres équestres sont classés en poste 56.
22 Camping, caravaning	Terrains de camping et de caravaning. Les caravanes isolées implantées sur un lotissement individuel de manière permanente sont classées dans le poste 35, ainsi que les aires d'accueil des gens du voyage.
23 Parcs liés aux activités de loisirs	Parcs animaliers, zoos, parcs d'attractions, centres de loisirs sans hébergements. Sont exclus les parkings, équipements hôteliers, espaces boisés, etc. Les parcs des châteaux sont identifiés au poste 14.
24 Esplanades et places	Esplanades et places publiques.
25 Cimetières	L'emprise totale du cimetière est considérée, y compris les zones d'extension.
26 Surfaces engazonnées avec ou sans arbustes	Surfaces en herbe non agricoles. Elles constituent les espaces en herbe associés aux infrastructures (délaissés d'autoroutes entretenus) avec ou sans arbres ; aux terrains de manœuvres militaires ; aux abords des pistes d'aérodromes.
27 Terrains vacants	Terrains vagues, terrains libres, situés à l'intérieur de la trame urbaine et englobant les espaces non bâties et espaces en transition y compris les talus. Sont exclus les lieux d'entreposage et de stockage (identifiés au poste 39).
28 Habitat individuel	Constructions d'habitat pavillonnaire. Pour les parcelles de plus de 1 000 m ² , le polygone ne prend en compte que les bâtiments et une bande de 10 m autour des constructions.
29 Ensembles d'habitat individuel identique	Ensembles d'habitations réalisés dans le cadre d'une opération d'ensemble, maisons le plus souvent identiques et disposées régulièrement.
30 Habitat rural	Groupements de bâtiments, souvent anciens, de 1 à 2 niveaux, formant un noyau bâti. Il peut s'agir de noyaux villageois, de bourgs et de hameaux, mais également de corps de ferme isolés. Il accueille majoritairement de l'habitat individuel.
31 Habitat continu bas	Habitat R+1 à R+3 implanté surtout de manière linéaire et à l'alignement de la voirie. Habitat regroupant des logements individuels et collectifs, principalement située dans les faubourgs, centres anciens et les nouveaux quartiers « maisons de ville ».
32 Habitat collectif continu haut	Habitat collectif des centres urbains. La hauteur des bâtiments est de R+4 à R+7, ils sont souvent mitoyens et implantés à l'alignement. S'il existe des jardins dans ces zones, ils sont traités en poste 16.
33 Habitat collectif discontinu	Habitat collectif relativement récent, de R+4 à R+12 ou plus. Le périmètre inclut les parkings, espaces verts, commerces, aires de jeux faisant partie intégrante de l'ensemble bâti.
34 Prisons	Emprise totale de la prison.
35 Habitat autre	Hôtels (hors zones d'activités), auberges de jeunesse, centres d'accueil, centres de vacances et de loisirs, foyers de travailleurs et d'étudiants, couvents, maisons de retraite, habitat précaire ou mobile (caravanes isolées, aires d'accueil des gens du voyage).
36 Activités en tissu urbain mixte	Activités à caractère industriel (ateliers d'activités, laboratoires, entrepôts, ateliers, etc.) dispersées au sein du maillage urbain, mais individualisées par rapport à l'habitat. Comprend les activités de production animale : chenils, haras, vétérinaires, etc.
37 Grandes entreprises industrielles	Emprises affectées à l'activité d'une seule entreprise, de type industriel, pouvant couvrir plusieurs îlots entiers. Les parkings et grands espaces vacants sont exclus et repérés comme tels.
38 Zones d'activités économiques	Activités regroupées sur un territoire propre issu d'un développement spontané ou programmé (dans le cadre d'un lotissement ou d'une ZAC).
39 Entreposage à l'air libre	Stockage et entreposage à l'air libre, liés à une activité économique autre qu'une activité agricole.
40 Entrepôts logistiques	Entrepôts logistiques dont la surface est supérieure à 10 000 m ² .
41 Stockage de données	Centre d'hébergement de données, supérieur à 2 000 m ² de surface de plancher.
42 Grandes surfaces commerciales	Surface commerciale est supérieure à 5 000 m ² . Il peut s'agir de centres commerciaux régionaux ou locaux. La zone entière est cernée à l'exclusion des parkings et espaces verts.
43 Autres commerces	Surface de vente est comprise entre 400 et 5 000 m ² . Comprend les supermarchés, magasins populaires, commerces spécialisés, chaînes de restaurants, marchés permanents. Sont exclus les parkings, espaces verts repérés comme tels.
44 Stations-service	La zone entière est concernée, située en ville, en zone commerciale, sur les aires d'autoroutes etc.
45 Bureaux	Bureaux de plus de 5 000 m ² .
46 Production d'eau	Usines d'eau potable, captage d'eau, châteaux d'eau, aqueduc.
47 Assainissement	Usines de traitement des eaux usées y compris les zones de lagunage.
48 Électricité	Postes de transformation, usines de production.
49 Gaz	Installations de stockage et méthanisation.
50 Pétrole	Installations de production, raffinerie et stockage.
51 Chaleur	Centrales thermiques, chaudières urbaines, etc.
52 Extraction de matériaux	Carrières, sablières en activité ou abandonnées, sans traces de végétation. Lorsque la colonisation végétale est visible, les surfaces sont assimilées au poste de leur couvert.
53 Tri et valorisation déchets	Installations de tri et valorisation des déchets : déchetteries, tri et transit de terre, compostage, concassage.
54 Stockage de déchets	Centres d'enfouissement, installations, stockages déchets.
55 Installations sportives couvertes	Installations sportives couvertes, y compris les tennis et les stands de tir couverts.
56 Centres équestres	Bâtiments, box et carrières, à l'exclusion des pâtures.
57 Piscines couvertes	Établissements qui accueillent le public pour une activité nautique.
58 Piscines en plein air	Bassins artificiels en plein air y compris les bassins biologiques, à l'exclusion des piscines privatives de petites dimensions.
59 Circuits sportifs	Installations sportives permanentes comprenant une piste de vitesse ou routière (ex : circuit de Montlhéry), pistes de rollers, pistes de cross.
60 Enseignement de premier degré	Écoles maternelles, primaires, du secteur public ou privé. La zone entière est cernée à l'exclusion des parkings, espaces verts, équipements sportifs, repérés comme tels.
61 Enseignement secondaire	Établissements, collèges ou lycées, généraux ou professionnels, du secteur public ou privé, y compris annexes et établissements spécialisés. La zone entière est cernée à l'exclusion des parkings, espaces verts, équipements sportifs, repérés comme tels.
62 Enseignement supérieur	Établissements d'enseignement universitaire et grandes écoles du secteur public ou privé. La zone entière est cernée à l'exclusion des parkings, espaces verts, équipements sportifs, repérés comme tels.
63 Centre de formation professionnelle	Établissements de formation professionnelle (centres de formations continues, sportifs, apprentis, écoles de musique, danse ou arts plastiques etc.).
64 Hôpitaux, cliniques	Hôpitaux publics ou privés, cliniques. Sont exclus les jardins identifiés au poste 14.
65 Autres équipements de santé	Dispensaires, instituts médico-pédagogiques, centres de PMI et autres établissements de santé comme les FAM, MAS.
66 Grands centres de congrès et d'exposition	Lieux d'accueil d'événements culturels, artistiques, professionnels (exemples : Villepinte, porte de Versailles, etc.).
67 Équipements culturels et de loisirs	Musées, bibliothèques, châteaux ouverts au public (hors parcs et jardins identifiés dans le poste 14), conservatoires.
68 Sièges d'administrations territoriales	Préfectures, sous-préfectures, conseils généraux, sièges d'administrations départementales, mairies.
69 Équipements de missions de sécurité civile	Commissariats, gendarmeries, casernes de pompiers.
70 Équipements d'accès au public limité	Immeubles de bureaux ou d'activités de grandes administrations : DDE, DDA, DASS, cadastre, Sécurité sociale, ministères, ambassades, grandes installations publiques y compris militaires, installations radioélectriques.
71 Lieux de culte	Bâtiments aménagés pour la pratique d'une religion.
72 Autres équipements de proximité	Crèches, locaux municipaux annexes, centres d'action sociale, locaux d'activités socio-éducatives, MJC, bâtiments d'activités de loisirs, bureaux de poste, centre de tri PTT, autres équipements locaux.
73 Emprises de transport ferré	Faisceaux de triage, gares, installations d'entretien du matériel, voies ferrées y compris les remblais et déblais.
74 Voies routières	Voies routières y compris les bretelles d'accès, ronds points, trottoirs et péages d'autoroutes.
75 Parkings de surface	Parkings de surface, avec une emprise propre, à l'exclusion des parkings souterrains. Ce poste comprend les parkings associés aux équipements et à l'habitat.
76 Parkings en étages	Parkings en étages, avec une emprise propre, à l'exclusion des parkings souterrains. Ce poste comprend les parkings associés aux équipements et à l'habitat.
77 Gares routières, dépôts de bus	Gares routières, d'autobus, d'autocars pour voyageurs, dépôts d'autobus et site de maintenance et de remise.
78 Installations aéroportuaires	Aérogares, zones de stationnement des appareils, installations techniques (hangars, etc.) et pistes seulement sont intégrés dans ce poste. Les parkings, surfaces en herbe attenantes, installations industrielles et entrepôts sont exclus et repérés comme tels.
79 Chantiers	Chantiers de construction et de démolition.



Retrouver l'ensemble des ressources disponibles sur le Mos sur notre page web dédiée.